

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

CAISSE DES ECOLES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens de constater les résultats de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 identique au compte de gestion établi par le comptable public retrace les dépenses et recettes exécutées dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice. Il se résume de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 95 457,02 €
 - Recettes : 110 406,56 €
 - Résultat : excédent 14 949,54 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 57 672,55 €
 - Recettes : 91 124,37 €
 - Résultat : excédent 38 451,82 €

La clôture des comptes 2020, présente un excédent global cumulé de 53 401,36 €.

Après reprise des restes à réaliser en section d'investissement de 5 909.75 €, l'excédent global est de 47 491,61 €.

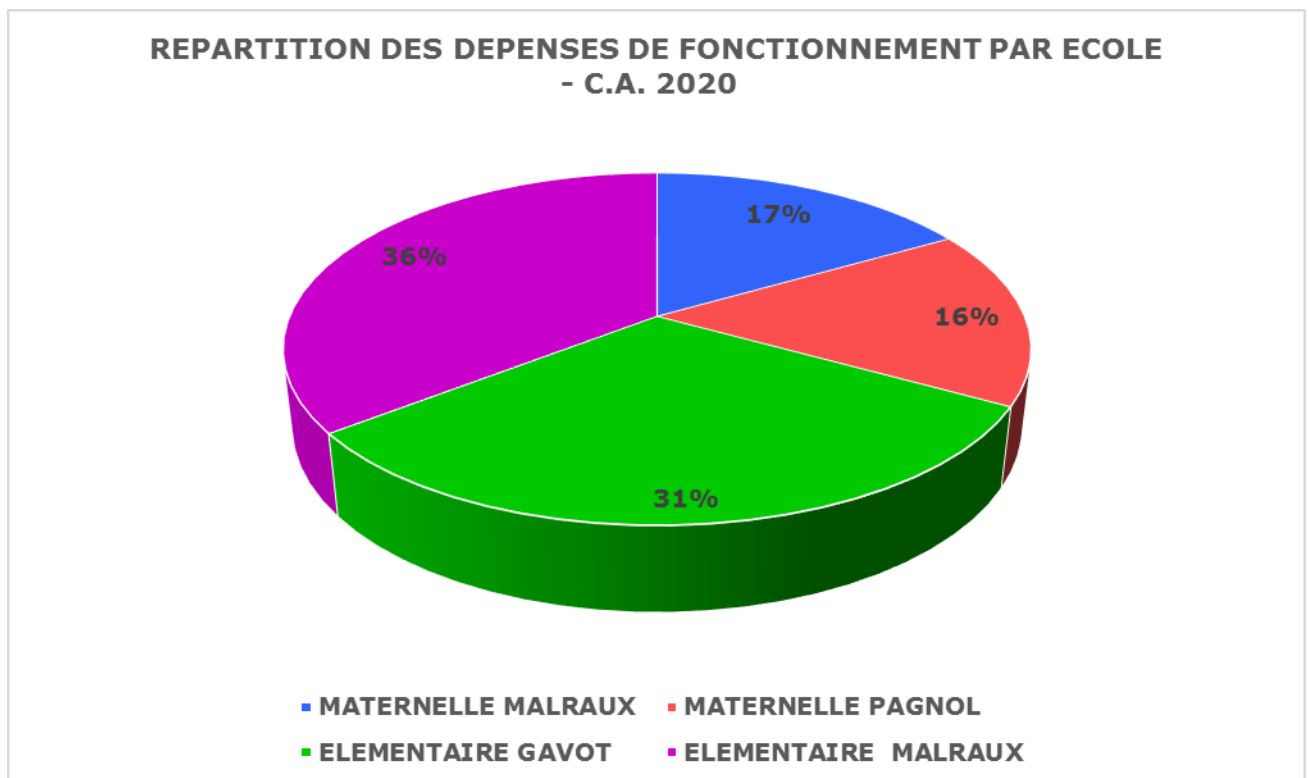
1. Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES						
CHAPITRE	CA2017	CA2018	CA 2019	CA 2020	ECART CA 2020/2019 (en €)	ECART CA 2020/2019 (en %)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 137.62	56 568.41	56 119.64	53 552.94	-2 566.70	-4.57
TOTAL DES DEPENSES RELLES		56 568.41	56 119.64	53 552.94	-2 566.70	-4.57
042 - DEPENSES D'ORDRE (DOTATION AUX AMORTISSEMENTS)	39 912.75	37 036.55	44 201.83	41 904.08	-2 297.75	-5.20
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	100 050.37	93 604.96	100 321.47	95 457.02	4 864.45	-4.85
SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES						
CHAPITRE	CA2017	CA2018	CA 2019	CA 2020	ECART CA 2020/2019 (en €)	ECART CA 2020/2019 (en %)
74 - DOTATION ET PARTICIPATION	92 000.00	98 000.00	102 100.00	102 000.00	-100.00	-0.10
002 REPRISE EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	10 283.36	2 232.99	6 628.03	8 406.56	1 778.53	26.83
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	102 283.36	100 232.99	108 728.03	110 406.56	1 678.53	1.54
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	2 232.99	6 628.03	8 406.56	14 949.54	6 542.98	77.83

A - Les dépenses :

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 95 457,02 € soit une légère baisse par rapport à 2019 qui provient notamment de la diminution des sorties scolaires en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles.

Le premier poste de dépense est celui des « charges à caractère général » qui regroupe toutes les fournitures indispensables à l'apprentissage des élèves, dont les fournitures scolaires, les manuels pour les élémentaires, les jeux et jouets pour les maternelles, les transports pour les sorties scolaires, les fournitures de direction, les classes transplantées, les fournitures informatiques.



Le second poste de dépenses est celui des dotations aux immobilisations pour 41 904 €. Cette dépense d'ordre est transférée en recettes de la section d'investissement.

B : Les recettes :

La seule ressource de ce budget provient de la subvention du budget communal. Il s'agit d'une subvention d'équilibre. En cette année particulière de crise sanitaire, la subvention prévue au budget primitif a fait l'objet d'un versement pour la totalité des 102 000€.

Le résultat excédentaire de fonctionnement compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2019 évolue de 77.83 %.

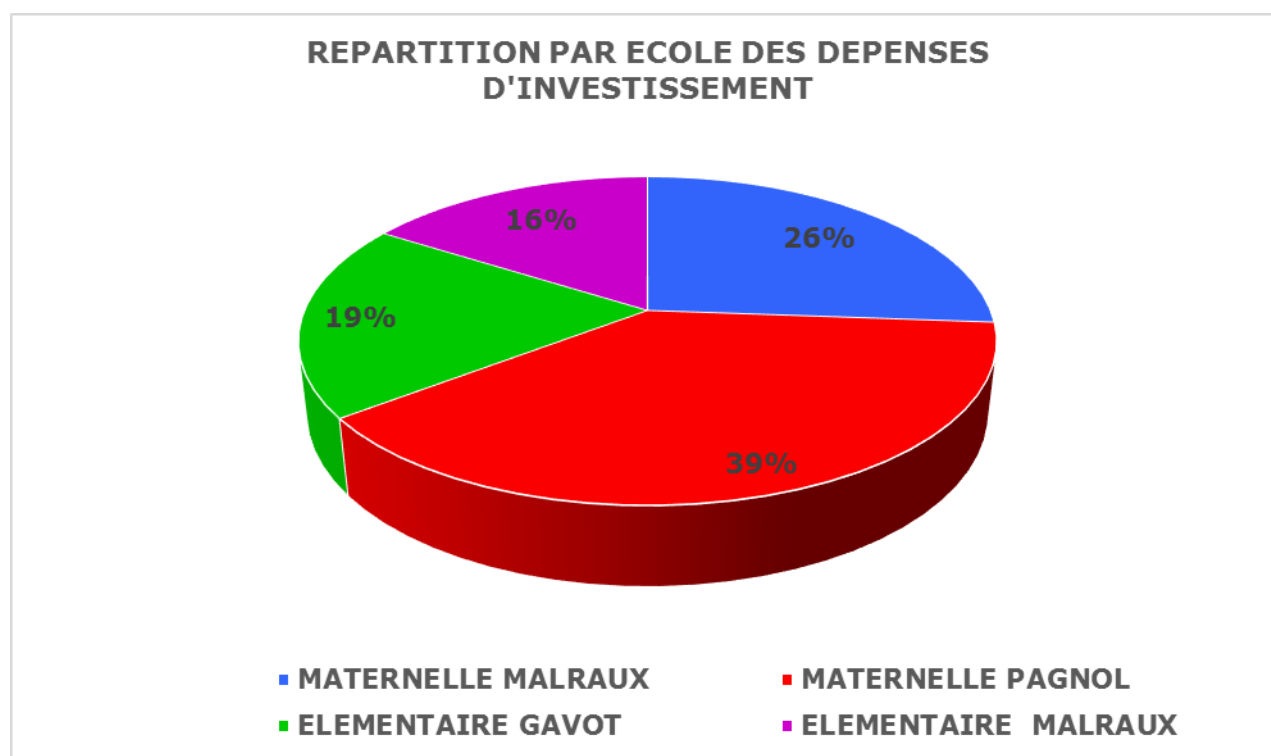
Il est constaté un excédent de fonctionnement de 14 949,54 €.

1. Section d'investissement :

Le résultat de la section d'investissement se solde compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2019, et des restes à réaliser, par un excédent de 38 451,82 € soit +13.84 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES						
LIBELLE	CA2017	CA2018	CA 2019	CA 2020	ECART CA 2020/2019 (en €)	ECART CA 2020/2019 (en %)
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT	40 089.87	98 074.45	49 882.12	52 672.55	2 790.43	5.59
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	40 089.87	98 074.45	49 882.12	52 672.55	2 790.43	5.59
SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES						
CHAPITRE	CA2017	CA2018	CA 2019	CA 2020	ECART CA 2020/2019 (en €)	ECART CA 2020/2019 (en %)
10 - FONDS DE COMPENSATION TVA	5 659.00	5 655.00	2 407.00	15 442.00	13 035.00	541.55
021 OPERATION D'ORDRE	39 912.75	37 036.55	44 201.83	41 904.08	-2 297.75	-5.20
001 - REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMENT	57 596.71	88 496.81	37 051.58	33 778.29	-3 273.29	-8.83
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	103 168.46	131 188.36	83 660.41	91 124.37	7 463.96	8.92
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT	63 078.59	33 113.91	33 778.29	38 451.82	4 673.53	13.84

A – Les dépenses d'équipement brut : 52 672,55 € soit +5.39 % (par rapport au C.A. 2019).



Détail des crédits d'investissements réalisés par école :

- Ecole élémentaire Malraux : 8 532,58 € (équipements sportifs et mobilier scolaire)
- Ecole maternelle Malraux : 12 641.71 € (mobilier scolaire, matériel)
- Ecole maternelle Pagnol : 21 425.11 € (mobilier scolaires, modules parcours gymnastique, et jeux de cours.
- Ecole élémentaire Gavot : 10 073.15 € (mobilier de classe et jeux de cour).

B – Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées :

- du fonds de compensation de la TVA (sur investissements réalisés en 2018) à hauteur de 15 442,00 €,
- des dotations aux amortissements (opération d'ordre) pour 41 904.08 €
- Reprise de l'excédent pour 33 778.29 €.

Il est à noter que l'effectif global au 31/12/ 2020 des élèves scolarisés dans les établissements scolaires de la commune était de 816 élèves répartis sur 34 classes.